# Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier



## EDITO

- 2 Edito
- 3 Brèves
- 4 et 5 CHSCT
- 6 Demande de médiation
- 7 Billet d'humeur
- 8 CDAS
- 9 Déclaration liminaire CTSD
- 10 Compte-rendu CTSD
- 11 Pouvoir d'achat
- 12- Site internet et bulletin d'adhésion



Depuis de trop longs mois, il vous manquait...
Votre journal préféré est donc de retour, dans une nouvelle formule qui, espérons le, vous plaira.
Vous y trouverez diverses rubriques, nationales, locales...

Trêve de plaisanterie, ce sont plus les errements et atermoiements divers de l'administration qui nous ont occupés ces derniers mois.

Néanmoins le SNAD CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année 2015 et rendez-vous en 2016 avec de nombreux combats à mener, n'en doutons pas!



#### UN VENDREDI DE NOVEMBRE 2015

Pour les superstitieux c'était un vendredi treize A Paris un début de soirée douce il faisait seize Pour les fans de football c'était stade de France Pour d'autres c'était restaurant bonne ambiance Un simple vendredi soir

Pour les fans de musique il y avait un bon plan Concert de rock dans la belle salle du Bataclan Tout ce petit monde profitait d'un repos mérité Très heureux comme dans un manège enchanté Un joyeux vendredi soir

Tout à coup un curieux et sourd bruit de pétard Qui provoque une interrogation chez les fêtards Ça se passe à Saint-Denis dans notre beau stade Pourtant aucun ne pense à une funeste escalade Un bizarre vendredi soir

Lorsqu'une sourde détonation à nouveau résonne Cette fois elle ne fait vraiment plus rire personne Se lit alors sur les visages une véritable angoisse Qui annonce pour certains une impensable poisse Un inquiétant vendredi soir

Terrasses concert et stade tous lieux de bonheur Deviennent en un instant le théâtre de l' horreur Par le biais de tirs en rafale de balles fanatiques Qui laissent tant d'innocents en crise de panique Un effroyable vendredi soir

Très vite confrontés à des scènes insoutenables Laissant des blessés et des morts indissociables Dans un improbable amas de chairs exterminées Victimes de jeunes tueurs froidement déterminés Définitivement un vendredi noir

Pourtant malgré la douleur et de nombreux deuils Avec la force de nos entrailles et de notre orgueil Nous trouverons toujours un réflexe de solidarité Pour maintenir notre Liberté Égalité et Fraternité Malgré tout un vendredi d'espoir

**Laurent Ménard** 

#### SETE : CA VA MIEUX EN LE DISANT...

### QUAND UN DIVISIONNAIRE PEU VISIONNAIRE INVECTIVE LES « PRIMAIRES »...

Un beau matin de réunion de brigade à Sète, un distingué divisionnaire s'invita pour prêcher la bonne parole!

Après quelques remarques liminaires où il parla exclusivement chiffres et résultats - toutes choses que le bon peuple douanier se doit de savoir pour participer au bon déroulement de carrière... de sa hiérarchie - il nous fut infligé un raisonnement ahurissant que l'on aurait pu oublier (toute chose excessive étant insignifiante) si les événements tragiques du lendemain n'avaient pas mis l'accent sur la désinvolture de tels propos!

Dans le feu d'une discussion sur la présence douanière au débarquement des ferrys à la gare Orsetti, il fut répondu aux agents qui arguaient que la provenance sensible de ces ferrys (Maroc) nécessitait un effectif normal suffisant pour mener des contrôles sérieux, que le manque de résultats (STUP, STUP, STUP!!) rendait cette présence accessoire, et que trois agents suffisaient pour mener les opérations de débarquement!

Dégager des effectifs pour aller sur l'autoroute! Voilà le but!

La frontière extérieure ? Billevesées !!! Arriération !!!

A l'interpellation des agents choqués de voir que l'on faisait bon compte de la protection du citoyen qui est aussi consommateur, notre divisionnaire, très en verve, répondit que la douane n'était pas là pour protéger le citoyen, mais pour faire du chiffre.

Pensant avoir mal compris, un agent posa la question sans détours :

« Donc, pour vous, les chiffres sont plus importants que la protection du citoyen ? »

Réponse nette et sans ambage : « Oui! »

Devant le mouvement de protestation général de la salle, il nous fut asséné que les agents avaient un comportement de « primaires » !!

#### Ces propos ahurissants furent tenus le 12 novembre!

Le lendemain, les tueries de Paris leur donnaient une tournure effrayante...

Nous n'avons pas souhaité réagir sur le moment pour respecter la nécessaire période de deuil après les attentats.





# Compte-Rendu CHSCT - 9 septembre 2015



Était portée à l'ordre du jour de ce CHS au point 5 la demande d'expertise concernant l'examen de la situation des agents des recettes locales des douanes de Gignac et Olonzac.

En questions diverses, devaient être abordés :

- le point sur la saisine du pôle ergonomie du ministère sur le vestiaire des agents des Douanes ;
- la proposition de dématérialisation du registre SST des services de la DR des Douanes de Montpellier.

Finalement les questions diverses ont été traitées dans le point 2 de l'ordre du jour concernant le suivi des questions posées en CHSCT.

Le CHSCT 34 pallie depuis de nombreuses années les manques ou la mauvaise qualité des effets proposés au carnet à point des agents de la surveillance.

Il prend en charge ces financements pour améliorer les conditions de travail des agents, éviter les TMS.

Par son action d'impulsion, il espère entrainer la Direction

Générale des Douanes vers une amélioration du vestiaire.

Pour rappel, le CHSCT 34 avait financé les lunettes de soleil des brigades de surveillance et demandé à ce que cet article soit dorénavant au carnet à points. C'est chose faite. Le financement des Scala rider pour les motocyclistes s'inscrit dans le même mouvement. Nous attendons maintenant de la DG un système radio efficace et fonctionnel.

Dans notre esprit, les tenues doivent s'adapter au climat dans lequel les agents exercent leurs fonctions, et de ce fait la tenue portée à Calais ou à Montpellier n'est pas forcement la même, Nous avons par deux fois demandé la saisine des ergonomes du ministère pour étudier le port des différents éléments de la tenue (ceinturon, gilet pare-balle, tenue de pluie, etc...) et pour qu'ils aident la Direction Générale dans le choix des matériaux.

Un exemple simple, les gants d'hiver devraient permettre l'usage de l'arme!

La DG et le bureau A3 en particulier ne souhaitent pas que les ergonomes du ministère s'immiscent dans le sujet, se retranchant derrière la complexité des appels d'offres des marchés publics.

Nous allons demander à nos représentants en CHSM d'enfoncer le clou.

L'assistant de prévention va mettre en place un registre hygiène et sécurité dématérialisé répondant à une vieille revendication syndicale.

Les agents pourront y accéder via ESPACE. Nous avons soulevé les problèmes que l'utilisation de cette application entrainait pour le planning TPCI et nous avons demandé à ce que les représentants du personnel aient accès à ESPACE afin de voir les mentions portées aux différents cahier CHS.

Concernant les recettes locales, Mr Brivet nous a dit qu'il avait rendu visite aux agents concernés et qu'il était d'accord avec le DI pour répondre aux désidératas des agents.

Constatant le désaccord persistant entre le CHSCT et l'administration des douanes, nous avons demandé la médiation de l'ISST.



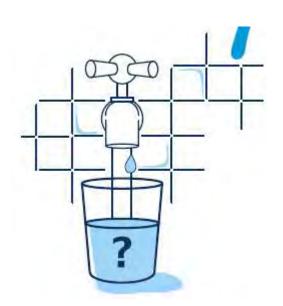
### Suite...

En questions diverses, nous avons évoqué le problème de l'entretien des fontaines à eau par la DR des Douanes.

Le CHSCT prend en charge l'achat des fontaines à eau et les Directions financent leur entretien. La DI de Montpellier estime que cette dépense est superflue et doit être financée par le CHSCT. C'est la seule direction dans ce cas.

Le CHSCT a refusé de voter l'entretien de ces fontaines mais une rencontre fortuite avec M. BAR a permis d'assurer le financement de l'entretien pour une année sans assurance pour la suite.

Nous avons rappelé à M. Brivet ses obligations en tant que chef de service vis à vis des agents en cas de forte chaleur:





#### Code du Travail

Sous-section 1 : Mise à disposition de boissons Article R4225-2

L'employeur met à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour la boisson.

#### Article R4225-3

Lorsque des conditions particulières de travail conduisent les travailleurs à se désaltérer fréquemment, l'employeur met gratuitement à leur disposition au moins une boisson non alcoolisée. La liste des postes de travail concernés est établie par l'employeur, après avis du médecin du travail et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel. Les boissons et les aromatisants mis à disposition sont choisis en tenant compte des souhaits exprimés par les travailleurs et après avis du médecin du travail.

#### Article R4225-4

L'employeur détermine l'emplacement des postes de distribution des boissons, à proximité des postes de travail et dans un endroit remplissant toutes les conditions d'hygiène. L'employeur veille à l'entretien et au bon fonctionnement des appareils de distribution, à la bonne conservation des boissons et à éviter toute contamination.

Nous n'avons pas eu de réponse ferme et définitive du DR. Mais quand on voit que chaque année la dotation Boissons chaudes est réduite, on peut la deviner .

### Demande de médiation

Monsieur le président,

Nous venons de prendre connaissance du courrier de M le Directeur interrégional des Douanes qui refuse la nouvelle demande d'expertise des représentants du CHSCT, formulée au titre du 1° de l'article 55 du décret 82-453.

Nous ne pouvons que constater le désaccord persistant entre l'administration des Douanes et le CHSCT.

M le Directeur ignore volontairement les éléments nouveaux que les représentants du CHSCT ont apporté pour étayer leur nouvelle demande d'expertise. Ainsi en est-il de la communication des courriels de deux des agentes de Gignac, (la collègue d'Olonzac est quant à elle plus en retrait du fait que la fermeture de son service n'interviendra qu'à sa retraite), courriels qui traduisent bien les répercussions de cette restructuration sur leur santé.

M le Directeur dit que « les représentants du personnel fondent leur nouvelle demande sur l'apparition d'éléments nouveaux qui concernent exclusivement la situation personnelle d'une des deux agentes de la recette locale de Gignac et aucunement la mesure d'organisation qui n'a subi aucune modification depuis sa présentation au CHSCT ».

Nous avons apporté la preuve de certains changements non dans la restructuration ellemême mais dans son corollaire.

En effet,les agentes de Gignac qui s'étaient vu proposer des postes sur le service de la Viticulture de Montpellier viennent d'apprendre lors de groupes de travail sur le PSD que pour ce service l'administration a déjà avancé l'idée de le regrouper avec le bureau de douane MMA au Sud de Montpellier (45 mm de plus aux heures de bureau), ce qui éloignerait encore plus le service du domicile des agentes.

M le Directeur interrégional se base sur le fait que l'inspection du travail consultée n'a pas conclu à la nécessité d'une expertise, en se fondant sur l'aspect purement quantitatif de cette réorganisation,appréciation contestable, contestée, et rejetée par une jurisprudence récente.

Nous rappelons que le Conseil d'Etat a confirmé que le critère du nombre d'agents ne détermine pas à lui seul l'importance d'un projet de réorganisation, alors que c'est pour cette raison que l'inspecteur du travail n'a pas reconnu le projet comme important du fait du faible nombre d'agents concernés par le mesure de restructuration.

En tout état de cause, la nouvelle demande ne peut être confondue avec la précédente et doit être soumise, dans un premier temps, à la médiation de l'ISST.

L'expertise demandée, si elle avait été acceptée, aurait sans aucun doute permis au CHSCT de préconiser des mesures de prévention de nature à limiter l'impact des restructurations sur la santé physique et mentale des agentes, ce qui aurait certainement évité la détérioration de l'état de santé de l'une d'entre elles se trouvant en arrêt maladie depuis plusieurs mois.

Nous insistons sur le fait que le médecin de prévention avait en son temps expressément préconisé le recours à un psychologue sans être suivi par l'administration.

Tous ces faits sont de nature à établir l'existence d'un risque grave au regard duquel la demande de recourir à une expertise agréée a été formulée lors de la séance du 20/04/2015



Lors de sa deuxième séance plénière, le CHSCT 34 a décidé de ne pas financer l'achat de « rangers » pour les BSI de Nîmes et de Sète. N'étant pas présent à la réunion, je ne m'étendrai pas sur les raisons qui ont conduit à ce vote.

Par contre, j'ai été interpellé vivement par certains collègues qui ne comprenaient pas que le CHSCT ait voté l'achat de rangers pour la BSI de Montpellier et pas pour les autres BSI de la direction. Je peux admettre que les collègues ne soient pas contents du résultat du vote mais pas d'être mis en cause.

Tout d'abord, les DI ont la possibilité d'acheter des nouveaux rangers, autres que ceux du carnet à point, mais la DI de Montpellier n'a visiblement pas fait ce choix. Il est plus facile de demander des comptes à un représentant du personnel qu'au Directeur Interrégional.

Concernant le fonctionnement du CHSCT, et pour éviter que chacun ne raconte n'importe quoi, seul les représentants des personnels votent.

Pour Hérault (et le Gard pour la Douane), il y a 3 représentants Solidaires ,2 FO et 3 CGT donc 3 voix pour Solidaires et 3 pour la CGT et 2 pour FO.

Le CHSCT est interministériel : DGFIP, INSEE, DOUANES. Il faut bien comprendre que les problèmes concernant notamment la branche de la surveillance peuvent être obscurs pour les collègues qui travaillent dans des bureaux et ignorent beaucoup des conditions de travail de la SURV ou des SACI par exemple. A contrario, certains SURV ne comprennent pas que les collèques de la DGFIP qui travaillent devant un écran, ont aussi besoin d'amélioration de conditions de travail pour éviter les TMS et que la médecine du travail préconise des éclairages, des hauteurs de bureau des sièges ergonomiques, etc...

Je demande donc un peu de tolérance aux collègues, chaque

agent des 3 directions a des demandes concernant l'amélioration de ses conditions de travail; aucune demande n'est plus valable qu'une autre et le budget du CHSCT étant limité, il faut parfois faire de choix et définir des priorités

Pour finir, j'ai toujours essayé avec les camarades de travailler dans l'intérêt des agents des 3 directions, en portant un intérêt particulier aux demandes de la Douane notamment pour expliquer les conditions de travail particulières de certains services et de leurs besoins propres .

Patrice ARENALES

#### **DÉCLARATION LIMINAIRE**

#### Quel avenir pour l'action sociale?

La CGT a pris connaissance du projet de loi de Finances pour 2016. Ce projet fait état d'un budget d'action sociale en baisse de 28 millions d'euros et de la suppression de la subvention à l'association Al PAF.

Par ailleurs, sur ce budget seront appliqués la réserve de précaution et autres gels et sur-gels. Les crédits disponibles pour l'action sociale s'élèveront en définitive à un peu plus de 115 millions d'euros soit une perte pour les agents de 40 millions d'euros.

Les agents des ministères économiques et financiers (MEF) font face depuis plusieurs années à des suppressions massives d'emplois, plus de 30 000 en 10 ans et encore près de 2 600 en 2016. Ils subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, le blocage du point d'indice et de leurs rémunérations depuis 2010.

Pour les agents actifs et retraités des MEF et leurs familles, l'action sociale est primordiale. C'est un acquis de 1989 auquel ils sont particulièrement attachés qui a pour but de les aider dans différents domaines et d'améliorer leurs conditions de vie.

Or aujourd'hui, les ministres s'attaquent à l'action sociale et remettent en cause, de fait, les prestations destinées aux agents. Les ministres ont délibérément masqué la réalité des chiffres aux organisations syndicales dans un total mépris du dialogue social. Nous ne pouvons l'accepter.

Nous avons malgré tout décidé de siéger aujourd'hui dans l'unique intérêt de nos collègues actifs et retraités. Soyez certain que nous resterons vigilants sur le devenir du CDAS et de ses prestations.

Les représentants CGT Isabelle Dolce-Danjard - Jasmine Vadaine - Denis De Block

#### **COMPTR-RENDU**

En préambule de ce CDAS, vos représentants ont énoncé leurs craintes sur l'avenir de l'action sociale. (voir déclaration liminaire ci-jointe).

Point sur les actions réalisées en 2015:

- Sortie actifs: Journée karting à BRISSAC (58 participants)
- Sortie retraités: LA COUVERTOIRADE et les caves de ROQUE-FORT (101 participants)



- Voyages enfants Toussaint: 2 séjours étaient proposées:
   EURODISNEY pour les 6-11 ans (32 participants)
   PARIS Spectacles pour les 12-17 ans (30 participants)
- Arbre de Noël: Cirque Médrano: 850 places réservées dont 515 enfants

Tous les retours sont positifs. Dans la perspective d'un budget 2016 constant, il est proposé de reconduire une sortie retraités, une journée actifs et un mini séjour enfants (7-17 ans) aux vacances de Toussaint. Une galette est d'ores et déjà prévue pour les retraités le 28 janvier 2016 à la salle bleue de PALAVAS.

#### **TICKETS RESTAURANT:**

La mise en place des tickets dématérialisés est prévue au plus tôt pour le 1er juillet 2016.

#### **CRÈCHES:**

Un nouvel appel d'offres a été lancé pour 4 berceaux. Les Petits Chaperons Rouges ont été reconduits et une demande a été faite pour 2 berceaux supplémentaires. La réservation d'un berceau coûte 8 000€ par an pendant 4 ans!!!(contre 12 000€ dans l'ancien marché).

#### **EPAF:**

#### - Vacances enfants:

Après constat d'une diminution de 900 colons en 2015, dont 80 % de 6-9 ans, a été décidé la mise en place d'un mini-séjour 1er départ du lundi 18 au vendredi 22 avril 2016 pour les 4-11 ans. Le département de l'Hérault a été retenu comme site grand rassembleur sur le centre de LEUCATE. Pour l'été, les séjours longs ont été ramenés à 19 jours, les séjours courts à 9 jours.

#### - Séjours groupes retraités :

En 2015, un séjour autofinancé a été organisé à GERARDMER. Pour 2016, un séjour, toujours autofinancé, est prévu à ST RAPHAEL du 20 au 27 février 2016 à l'occasion de la Fête des Citrons de MENTON.

### Déclaration liminaire intersyndicale

Monsieur le directeur interrégional vous nous réunissez aujourd'hui pour un CTSDI à l'ordre du jour obsolète.

Vous comprendrez aisément que nous ne siégerons pas, nous ne voulons pas donner quitus à un Projet Stratégique Douanier qui n'a plus lieu d'être.

Il ne vous a pas échappé que désormais il y aura un avant et un après 13 novembre 2015, jour de triste mémoire qui a plongé le pays dans la « guerre » et dans un « état d'urgence », ce sont les mots de notre Président de la République le soir même des attentats.

Guerre, état d'urgence toutes les françaises et les français l'ont vite assimilé.

Il faut voir l'inquiétude du citoyen français dans la rue ou à l'inverse le soulagement de nos concitoyens lors des contrôles. Ils se sentent rassurés par le dispositif mis en place depuis ce 13 novembre. Dispositif dont nous faisons partie, du moins nous pensons en faire partie!

Tous nos concitoyens ont compris que nous étions dans une période trouble, sauf l'Administration que vous représentez.

Vous continuez à faire comme si rien n'avait changé, vous nous convoquez pour un CTSDI qui maintient un ordre du jour dépassé par les propos de notre Président.

Ce Projet Stratégique Douanier, qui n'avait décidément rien de stratégique et visait d'abord à supprimer des emplois, est pour nous totalement et définitivement caduc.

Devons-nous vous rappeler le discours du Président de la république devant le congrès le 16 novembre et notamment ce passage :

« Je n'oublie pas l'administration des douanes qui devra être renforcée de 1000 postes pour que nous puissions assurer le contrôle aux frontières dès lors qu'il sera utilisé ».

Nous déplorons Monsieur le directeur interrégional qu'il faille attendre 12 jours pour vous rencontrer afin de débattre sur les mesures exceptionnelles qui découlent de la situation d'état d'urgence.

Débat qui a toute sa place, trop de questions remontent de la base. :

Avons-nous une place dans le dispositif? avec qui? où?

Comment devons-nous réagir devant telle ou telle situation?

Aurons-nous des effectifs supplémentaires ?

Aurons-nous des moyens, des équipements supplémentaires ?

Quand nos gilets pare-balles d'un autre temps seront-ils renouvelés?

Vous pouvez remarquer Monsieur le Directeur Interrégional que les questions sont nombreuses et qu'elles doivent toutes trouver des réponses.

C'est pour cela que nous sommes devant vous, nous sommes des organisations syndicales responsables et en tant que personnes responsables nous sommes prêts à vous écouter.

# CTSD 26-11-2015 - COMPTE-RENDU

#### ILS SONT A L'OUEST!! ... RIEN DE NOUVEAU

En préambule d'un CTSDI à l'ordre du jour dépassé par les événements, le directeur interrégional, accédant à notre requête, nous a convié à échanger sur les mesures présentes et à venir découlant de la triste actualité.

Après une minute de silence observée en mémoire des victimes des récents événements, le DI nous a délivré un satisfecit général sur la réactivité des services douaniers après les attentats de PARIS et la mise en œuvre de l'état d'urgence.

Immédiatement interrogé sur l'annonce de la création de 1000 postes de douaniers par la présidence de la République, le DI s'est montré plus que prudent ; en effet, tout en insistant sur le fait que tout n'était pas définitivement calé, il a confirmé que 1000 recrutements étaient programmés sur 2 ans, lesquels viendraient s'ajouter aux 700 déjà prévus. Par contre, il n'a rien dévoilé sur la sordide équation qui verrait ses créations amputées des suppressions déjà prévues dans le cadre de l'application du PSD (vous suivez ?? ...).

Oui vous avez bien lu, le P.S.D. !! qui n'est ni mort, ni moribond ... le directeur interrégional nous a ramené à la triste réalité : les coupes sombres continueront pour les services concernés par les réformes fiscales et comptables. En d'autres termes, les OP/CO en état d'urgence !! Urgence d'être défendus contre ces liquidateurs. A ce sujet, nous avons rappelé au DI que la douane devait conserver des services à même d'assurer des missions fiscales de qualité : n'oublions pas que l'argent est le nerf de la guerre !!

Par ailleurs, nous avons insisté sur l'importance des contrôles OP/CO dans le cadre de la sécurisation des échanges commerciaux.

S'en est suivi un échange sur la mise en œuvre des mesures liées à l'état d'urgence.

Nous avons fait remarquer au DI que ces dernières s'apparentaient plus à une gesticulation médiatique improvisée qu'à une réelle stratégie visionnaire.

Nous avons, exemples à l'appui, mis l'accent sur les insuffisances du dispositif qui peuvent parfois conduire les agents à vivre des situations au mieux ubuesques, au pire dangereuses.

BREF, nous avons dénoncé des actions davantage guidées par l'urgence de plaire aux autorités que celle de protéger nos concitoyens.



Pour finir, conformément à ce que nous avions annoncé en préambule de notre discussion, nous avons quitté la salle, refusant de cautionner une parodie de dialogue social qui, plus que jamais, ne se trouve pas à la hauteur de la situation...



### Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (INM) depuis le 1er janvier 2000

### Novembre 2015

Indices INSEE: Novembre 2015 Valeur du point au 1er juillet 2010 = 4,6303 €

perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix (les pertes de pouvoir d'achat datent de la desindexation en 1983)

hors tabac

Pour suivre l'évolution de l'inflation depuis le 1er janvier 2000 le point d'indice de la fonction publique devrait s'élever aujourd'hui à :

hors tabac	1
5,276	point virtuel indexé sur l'indice Insee
-0.646	différence avec le point réel

évolution des prix au cours du mois :

hors tabac	avec tabac	
- 0,2%	- 0,2%	

évolution des prix depuis le 1/1/2000

hors tabac	avec tabac
24,26%	26,03%

évolution du point d'indice fonction publique depuis le 1er janvier 2000

9,05%

#### Données

hors tabac	avec tabac	
101,2	101,3	prix au 31 déc 1999 (base Insee 100 en 1998)
125,75	127,67	indices INSEE actualisés
24,26%	26,03%	évolution en % depuis le 1er janvier 2000
124,26	126,03	niveau en base 100 au 31 déc 1999

4,246	point d'indice au 31 déc 1999
4,6303	point d'indice actualisé
9,05%	évolution en % depuis le 1er janvier 2000
109,05	niveau en base 100 au 31 déc 1999

### SITE INTERNET



### Bulletin d'adhésion

No	om:	Prénom:
Gra	ade:	Service:
Inc	cice:	
Ad	resse admin. :	Tel admin :
Ad	resse pers.:	